

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
SAÔNE-ET-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CRÊCHES-SUR-SAÔNE

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2023

D2023-71
Attribution lot 8 A marché
de travaux construction
restaurant scolaire,
bibliothèque et voirie

Nombre de membres		
Conseil	Présents	Ayant pris part à la délibération (avec pouvoirs)
22	19	22
Vote POUR	20	
Vote CONTRE	0	
Abstention	2	
Date de la Convocation		
8 Novembre 2023		

L'an deux mille vingt-trois et le *treize* novembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Christian JOLIVET, Maire.

Présents: Christian JOLIVET, Michel BERTHET, Céline CARREIRO, Jean-Luc PAQUELIER, Annick GUYON, Coralie SANGOY, Dominique RABILLOUD, Patrice DUPONT, Cyrille BOUCHY, Fabienne FARGEOT MENEZES, Nathalie DUMORD, Valérie BOUILLOUX, Anthony MARASCO, Ludovic MORAND, Marjolaine FRANÇAIS DUMONT, Evan VIEILLESSE, Rémi BESSON, Marie-Bénédicte LEBEGUE, Alain HOUDINET.

Absents Excusés :

Claire DE CROMBRUGGHE a donné pouvoir à Anthony MARASCO
Françoise CURAILAT a donné pouvoir à Dominique RABILLOUD
Florie JAILLET a donné pouvoir à Fabienne FARGEOT MENEZES

Vu la délibération 6 juillet 2023 portant attribution des marchés de travaux de construction d'un restaurant scolaire d'une bibliothèque et d'une voie aménagée ;

Considérant que cette délibération confiait au Maire la possibilité d'attribuer ces marchés dans la limite des plafonds suivants :

Lot 8 A Carrelage- Faïence : 65 500 euros HT

Lot 8 B Revêtement de sol souple : 72 500 euros HT

Considérant que suite à une nouvelle consultation pour le lot 8 A une seule entreprise a répondu pour un montant dépassant le plafond mentionné ci-dessus ;

Considérant qu'il convient donc que le conseil municipal reprenne la compétence pour attribuer le lot 8A ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité avec deux abstentions,

- reprend la compétence pour attribuer le lot 8 A
- attribue le lot 8 A à l'entreprise CARRE CREATION pour un montant de 76 627.05 euros HT.
- autorise la société SEMA 71 à signer les marchés précités ((Sous réserve d'obtention du Permis de Construire) ainsi que tout document s'y rapportant, en sa qualité de mandataire de la Commune de CRECHES-SUR-SAONE.

Le secrétaire de séance
Jean-Luc PAQUELIER

Le Maire,
Christian JOLIVET



Acte contresigné le 23/11/23

Le Maire, Christian JOLIVET

Acte télétransmis au contrôle de légalité
le 23/11/23.....

Acte affiché le 23/11/23.....